

Droit du travail

Négociateurs chevronnés et solutions adaptées à vos besoins

Quelle que soit sa taille, l'entreprise doit chercher à éviter les problèmes de relations de travail. Mais, en raison du grand nombre de lois et de règlements dans le domaine, il est facile de tomber dans des pièges dont les conséquences peuvent être coûteuses. Nous conseillons des clients sur toutes les questions touchant à l'emploi, mais nous nous concentrons surtout sur la représentation des gestionnaires et des employeurs. Nos avocats sont des spécialistes reconnus qui s'illustrent par leur expertise en négociation. Ils prennent le temps nécessaire pour se familiariser avec la culture d'entreprise du client et proposent des solutions adaptées à ses besoins.

Une clientèle diversifiée

Notre groupe Droit du travail représente principalement des clients d'affaires dans des dossiers touchant à tous les aspects des relations de travail, particulièrement les négociations collectives. Nous desservons une clientèle diversifiée, des petits employeurs aux grandes sociétés, dans une vaste gamme de secteurs d'activité, dont la fabrication, l'industrie pharmaceutique et les ressources. Nous représentons des clients canadiens, américains et européens dans des négociations collectives et des dossiers d'arbitrage avec les syndicats, ainsi que dans des causes de pratiques déloyales de travail. Nous les représentons aussi bien en cour que devant les tribunaux administratifs.

Si nos avocats connaissent bien tous les aspects du droit du travail à l'échelle fédérale et provinciale et qu'ils s'occupent de dossiers de relations de travail partout au Canada, ils sont particulièrement ferrés en droit québécois. Au Québec, les questions de droit du travail sont uniques, notamment parce qu'on y trouve la législation la plus libérale au Canada, surtout en ce qui concerne les droits des syndicats.

Fusions et acquisitions

Planification fiscale et successorale

Propriété intellectuelle

Droit commercial international

Droit du travail

Litiges civils et commerciaux

Services bancaires et financiers



L'excellence avant tout

- Une longue histoire de représentation dans des dossiers touchant tous les aspects du droit du travail
- Des conseils pratiques et pertinents, sans théories vagues
- Des spécialistes de la négociation collective
- Une expertise des lois du travail uniques au Québec
- Des solutions novatrices qui aident nos clients à atteindre leurs objectifs

Une expertise diversifiée :

- Législation en matière de relations de travail
- Licenciements individuels et collectifs
- Contestation de pétitions en vue de l'accréditation syndicale
- Négociation collective
- Arbitrage des griefs
- Relations de travail et gestion en milieu syndiqué
- Gestion en milieu non syndiqué
- Dossiers de santé et de sécurité au travail
- Contestation de demandes d'indemnisation pour accidents du travail
- Litiges civils et administratifs des conflits de travail
- Contestation de plaintes devant la Commission des droits de la personne
- Représentation devant le commissaire du travail, le Conseil canadien des relations industrielles, la Commission des relations de travail et le Tribunal des droits de la personne
- Programmes de restructuration et de rationalisation

Quel que soit le problème, nos experts trouvent la solution

Nous représentons depuis longtemps une clientèle d'affaires dans tous les aspects du droit du travail. Nous prodiguons à nos clients des conseils à la fois stratégiques et tactiques, et nous les représentons devant des conseils d'arbitrage, les commissions provinciales du travail et le Conseil canadien des relations industrielles. Si notre créneau principal est la négociation collective, nous sommes également des experts reconnus en indemnisation des accidents du travail ainsi qu'en santé et sécurité au travail.

Des conseils pratiques permettant d'éviter les litiges

Nous conseillons nos clients au jour le jour et nous les aidons à se conformer aux lois en vigueur. Nous leur soulignons qu'il est important d'éviter les litiges en traitant avec leurs employés de manière équitable et en se conformant à la loi.

Notre approche consiste à mettre l'accent sur la consultation et la planification afin de minimiser le temps et les coûts associés aux litiges. En effectuant une planification suivie avec les employeurs et en les guidant dans des situations de réduction de personnel, de licenciement individuel ou de mesures disciplinaires, nous les aidons à instituer et à administrer des politiques conformes aux lois fédérales et provinciales. Nous leur prodiguons en outre des conseils pratiques pertinents, et évitons les recommandations purement théoriques.

Pour de plus amples renseignements :

Roland Massicotte
roland.massicotte@lapointerosenstein.com
(514) 925-6326

Christopher Deehy
christopher.deehy@lapointerosenstein.com
(514) 925-6353

Toujours une longueur d'avance. Nos groupes sectoriels, intégrés verticalement, répondent aux besoins hautement spécialisés de nos clients dans les secteurs du financement d'entreprises et des valeurs mobilières, du capital de risque, des sciences de la vie, des licences et de la technologie, de l'énergie, du franchisage et de l'immobilier.

